

## Communiqué de presse

**Prise de position des organisations syndicales des secteurs public et parapublic de la santé suite à la présentation par le Conseil d'État d'un plan à 90 millions pour sauver les soins infirmiers vaudois.**

**Cinq ans après les 1<sup>ères</sup> Assises du secteur sanitaire parapublic vaudois et de la CCT-SAN du 30 novembre 2018 posant les jalons de la promotion et de l'amélioration de l'attractivité des fonctions et métiers exercés au sein des établissements médico-sociaux (EMS), des hôpitaux régionaux et des soins à domicile (CMS), le Conseil d'État présente, enfin, en 2024 un plan pour lutter contre la pénurie de personnel du domaine de la santé et pour assurer la qualité des soins de la population.**

Le nécessaire programme annoncé par le Canton le 29 janvier dernier est certes bienvenu, mais il ne répond que très partiellement aux enjeux auxquels sont et seront confrontés les hôpitaux, les CMS et les EMS du pays de Vaud.

### **Les partenaires sociaux tenus à l'écart des discussions**

Pour remédier au manque de personnel et lutter contre la pénurie dans ce secteur, le programme prévoit d'agir sur trois axes prioritaires identifiés par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) et les partenaires du terrain. Or, la plupart des organisations professionnelles et syndicales qui défendent les intérêts du personnel du secteur de la santé et luttent pour le maintien et l'amélioration des conditions de travail et de rémunération, n'ont jamais été associées à l'élaboration du plan stratégique InvestPro. Les organisations signataires de la CCT-SAN et membres de la Commission paritaire professionnelle du secteur sanitaire parapublic vaudois regrettent fortement et dénoncent cette mise à l'écart.

Pourtant, déjà en 2018, et aujourd'hui encore, nos organisations syndicales demandent fermement aux pouvoirs publics et aux employeurs concernés d'améliorer les conditions de travail au sein des hôpitaux régionaux, des EMS et CMS, par l'augmentation des salaires, des effectifs, l'engagement de personnel qualifié et expérimenté, ainsi que le financement et la mise en œuvre de mesures favorisant de bonnes conditions de travail (conditions de retraite, indemnisation du travail de nuit, du dimanche, des jours fériés et du piquet, conciliation vie professionnelle/vie privée).

### **Des mesures fortes, mais qui restent insuffisantes**

Concernant les formations, le programme InvestPro visant à former plus, à augmenter le nombre de places de formation et à soutenir les personnes en formation et les étudiant.e.s est positif, notamment en ne limitant pas l'octroi des ressources aux seul.e.s infirmiers et infirmières et en les destinant à d'autres professions qui doivent et devront également répondre aux exigences du dispositif de santé cantonal.

Par contre, la revalorisation des salaires du personnel du secteur sanitaire parapublic vaudois (CCT-SAN) d'un montant de 43 millions répartis sur 4 ans entre 2024 et 2027 est largement insuffisante pour parvenir à l'égalité de traitement pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses du domaine de la santé.

Dans la santé parapublique, les salaires sont inférieurs à ceux du CHUV et de l'Hôpital Riviera-Chablais (CCT-HRC). Plusieurs études comparatives des salaires et d'estimations des coûts de la revalorisation salariale du personnel du secteur parapublic de la santé effectuées entre 2018 et 2021 ont mis en évidence des écarts salariaux significativement importants.

A titre d'exemple :

- Pour les employé.e.s avec CFC de 3 ans (Assistant.e en soins, Assistant.e en accompagnement, Employé.e d'administration et d'exploitation A), écart salarial annuel moyen de 5'250.- francs.
- Pour les salarié.e.s niveau bachelor ou diplôme ES (Soignant.e.s diplômé.e.s et Travailleur.euse.s sociaux.ales), écart salarial annuel moyen de 9'250.- francs.

Les coûts de la revalorisation salariale du personnel du secteur parapublic de la santé (convergence des salaires CCT-SAN vers le système salarial de la CCT-HRC) impliquent, pour l'ensemble du personnel du réseau CCT-SAN, soit 15'570 EPT, un financement complémentaire pérenne de 115 millions !

Ainsi, pour renforcer l'attractivité des professions de la santé, le financement de 38 millions sur 3 ans (de 2025 à 2027) proposé par le Conseil d'État devra nécessairement être multiplié par trois pour enfin éradiquer les conséquentes inégalités salariales entre secteurs public et parapublic.

Pour sauver les soins infirmiers et améliorer l'attractivité des fonctions et métiers du domaine de la santé, nous revendiquons, au nom des travailleurs et travailleuses des hôpitaux régionaux, des EMS et CMS une complète égalité de traitement entre secteur public et parapublic.

**MÊME TRAVAIL = MÊMES CONDITIONS DE TRAVAIL = MÊME SALAIRE**

**Contact :**

Bernard Krattinger  
Fédération syndicale SUD  
079 542 62 58

Thierry Lambelet  
Syna  
079 632 34 58

Catherine Friedli  
Syndicat des services publics  
079 962 89 93